



# Qualité de l'air intérieur ERP

Retour d'une expérimentation







*Pour vos mariages, baptêmes, séminaires...*



# Un engagement

## Agenda 21 :

2008 : engagement pour une politique en faveur du développement durable associant économie, social et environnement

- agenda communal
- agenda 21 interne



# Un engagement

## Agenda 21 :

Diagnostic partagé entre élus, agents de la collectivité et citoyens avec le soutien du CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement de la vallée de l'Orne).

Des domaines d'intervention variés

- PLU
- ZAC type écoquartier ( en cours de labellisation )
- Zérophytosanitaires ( Plan de phasage, Diagnostic patrimoine )
- Eclairage public
- Restauration scolaire ( bio, produits locaux, labels)
- Bilan biodiversité
- Conseil de quartier , des sages . Réunions publiques

# Qualité Air intérieur ERP

- **La loi du 12 juillet 2010** portant engagement national pour l'environnement a posé l'obligation de surveiller périodiquement la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public (ERP) accueillant des populations sensibles ou exposées sur de longues périodes, comme les crèches et les écoles. Sont également concernés, les établissements d'accueils de loisirs, les établissements sanitaires et sociaux, les établissements pénitentiaires et les piscines.
- **Le décret 1000 du 17 août 2015** simplifie les mesures de surveillance de l'air intérieur. La mesure des polluants est supprimée pour les établissements qui ont mis en place des dispositions particulières de prévention de la qualité de l'air intérieur. Une aide opérationnelle sera donnée aux différentes catégories d'intervenants dans les établissements qui accueillent des enfants afin d'engager une démarche pro-active et coordonnée d'amélioration de la qualité de l'air intérieur.
- **Calendrier de mise en œuvre de ces dispositions :**
  - Crèches , écoles maternelles et élémentaires : avant le 1er janvier 2018
  - Accueils de loisirs et second degré : avant le 1er janvier 2020
  - Autres établissements : avant le 1er janvier 2023.



# Qualité Air intérieur ERP

- En l'absence de mise en place d'un programme d'actions de prévention, une surveillance de la qualité de l'air intérieur devra être réalisée tous les sept ans.
- En cas de dépassement des valeurs limites, une nouvelle surveillance sera à réaliser dans les deux ans.

**Trois substances jugées prioritaires** sont mesurées :

- le formaldéhyde,
- le benzène, substance cancérigène issue de la combustion (gaz d'échappement, encens ...)
- le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), représentatif du niveau de confinement, signe d'une accumulation de polluants dans les locaux.

*le tétrachloroéthylène* (ou perchloroéthylène) doit aussi être mesuré si l'établissement est à proximité immédiate d'une installation de nettoyage à sec.

# Qualité Air intérieur ERP

- Intervention du CPIE ( Partenaire dans différentes interventions environnement, école, gaspillage alimentaire ) dans le cadre d'une **expérimentation régionale** pour élaborer une méthodologie transférable aux petites collectivités. ( en lien avec ARS, ARE, Région, ADEME, Athmo Normandie).
- Organisation de l'action
  - Choix ERP : crèche et école maternelle
  - Mise en place d'un comité de pilotage: services techniques, personnel entretien, responsables activités, élu.
  - Trois rencontres programmées:
    - lancement de la démarche et du diagnostic,
    - élaboration du plan d'action,
    - retour sur la mise en œuvre.
- Participation à 2 rencontres régionales avec les autres collectivités participantes.



# Qualité Air intérieur ERP



# Qualité Air intérieur ERP

- Sensibilisation des intervenants à la problématique posée.
- Diagnostic sur le terrain :  
évaluation des expositions potentielles dans les différentes pièces occupées par les enfants et extension aux locaux techniques de proximité dans l'école et dans la crèche.
- Recherche des fiches produits bâtiment, consommables nettoyage et matériel pédagogiques.
- Historique des démarches de limitation des produits ménagers.
- Confrontation des expériences des différents intervenants.



Tableau de synthèse de l'auto-diagnostic

	0 Non respect de bonnes pratiques			
	Gestionnaire	Services techniques	Personnel d'entretien	Responsable d'activités
<b>EQUIPEMENTS</b>				
<b>Chauffage / Climatisation</b>				
Maintenir une température modérée (19-21 °C) dans les pièces de vie / d'activités.				
Maintenir une humidité acceptable (30-60%) dans les pièces de vie / d'activités.				
En cas de température insuffisante dans les locaux, agir sur le système de chauffage principal et ne pas recourir à des chauffages d'appoint à combustible (poêle à pétrole par exemple).				
Si une chaufferie est présente dans ou à proximité du bâtiment hébergeant les pièces de vie / d'activités : Maintenir un état propre du local ;S'assurer qu'il y a bien un contrat de maintenance qui a été établi pour procéder aux contrôles requis.				
Ne pas utiliser d'appareil de chauffage à combustion.				
<b>Système d'évacuation</b>				
Nettoyer les drains à siphon et les remplir d'eau régulièrement (sols, éviers...).				
<b>Photocopieurs, Télécopieurs, Imprimantes</b>				
Les installer dans des locaux spécifiques et ventilés, éloignés des salles de classe et/ou d'activités.				
S'assurer qu'un contrat de maintenance de ces équipements a été établi.				
Faire intervenir l'entreprise en charge de leur maintenance en cas d'odeurs émises (nécessité de changer le filtre à ozone par exemple).				
Vérifier l'absence de photocopieurs, imprimantes, télécopieurs au sein de la pièce.				
<b>Cuisine</b>				
Vérifier que les appareils à combustion fonctionnent correctement.				
S'assurer que la pièce est bien ventilée et que les systèmes d'extraction fonctionnent.				
Vérifier l'existence d'un contrat de maintenance des systèmes.				
<b>Remarques</b>				



# Elaborer un plan de prévention qualité de l'air intérieur dans les ERP

## Tableau de synthèse de l'auto-diagnostic

X respect des bonnes pratiques	0 Non respect	SO Sans objets			
	Gestionnaire	Services techniques	Personnel d'entretien	Responsable d'activités	
<b>MATERIAUX DE CONSTRUCTION REVETEMENT ET MOBILIER</b>					
<b>Produits de construction et de décoration</b>					
Privilégier des produits de construction et de décoration étiquetés A+ pour les travaux en cours ou à venir.					
Bannir les revêtements textiles tels que moquettes, tapis et ce notamment à proximité des points d'eau (risque de développement moisissures).					
Faire un bilan du potentiel émissif des matériaux et revêtements présents dans les pièces occupées (des informations peuvent être obtenues sur le site INIES ( <a href="http://www.inies.fr">www.inies.fr</a> )).					
Utiliser ce bilan pour identifier les matériaux et revêtements à changer en priorité, dans les prochains travaux, de part leur potentiel émissif.					
<b>Mobiliers</b>					
Lors du renouvellement de mobilier, privilégier des meubles peu émissifs (Eco-label européen, NF Environnement Education...).					
Lors du renouvellement de mobilier, éviter ceux avec des revêtements textile et des assises ou dossiers rembourrés.					
A réception de mobiliers neufs, les déballer et les stocker dans une pièce ventilée, chauffée mais non occupée, pendant au moins 4 semaines, avant de les introduire dans une pièce occupée.					
A réception de matériels de motricité neufs, les déballer et les stocker dans une pièce ventilée, chauffée mais non occupée, pendant au moins 4 semaines, avant de les introduire dans une pièce occupée.					
<b>Remarques</b>					



# Elaborer un plan de prévention qualité de l'air intérieur dans les ERP

## Tableau de synthèse de l'auto-diagnostic

X respect des bonnes pratiques	0 Non respect SO Sans objets					
	Gestionnaire	Services techniques	Personnel d'entretien	Personnel d'entretien	Responsable d'activités	Responsable d'activités
<b>AERATION/VENTILATION</b>						
L'évaluation obligatoire des moyens d'aération selon les textes réglementaires a bien été programmée ou réalisée.						
Si l'établissement n'est pas équipé d'un système de ventilation spécifique, définir une stratégie d'aération.						
Aérer les pièces pendant et après les activités de nettoyage, en veillant à refermer les ouvrants extérieurs avant de quitter les lieux.						
Privilégier l'aération transversale (portes et fenêtres grandes ouvertes) ou en grand (battants des fenêtres entièrement ouverts) des pièces nettoyées.						
De De façon générale, ventiler les locaux pendant et après l'utilisation de produits chimiques odorants ou munis de pictogrammes de danger (dont l'utilisation doit être limitée).						
Nettoyer / dépoussiérer les grilles, entrées d'air, bouches d'extraction (a minima une fois par an).						
<b>S'assurer que les potentiels défauts identifiés lors de la dernière évaluation obligatoire des moyens d'aération ont été corrigés :</b>						
• Ouvrants en état de fonctionnement (effectivement ouvrable)						
• Ouvrants facilement accessibles (ouvrable sans obstacle ni action supplémentaire nécessaire)						
• Ouvrants facilement manoeuvrables (ouvrable par un adulte sans effort particulier)						
En cas de présence de système de ventilation mécanique, changer régulièrement les filtres lorsque les équipements de ventilation en comportent.						
mobilier intérieur gênant leur ouverture ou les cachant) pour faciliter leur ouverture).						
Prendre connaissance des résultats du rapport relatif à l'évaluation obligatoire des moyens d'aération.						
Renouveler l'air des locaux (ouverture des portes, fenêtres) :lors d'activités potentiellement émissives (peintures, collages...) ;pendant les pauses (intercours, déjeuner). <i>En cas d'implantation du site à proximité de sources de pollution extérieure (industrie, voie de circulation importante...) ou de pic de pollution, privilégier les ouvrants donnant sur l'intérieur des locaux ou les façades non exposées en dehors des heures de pointe du trafic routier.</i>						
Si un indicateur de confinement (capteur CO2) est disponible dans l'établissement, l'utiliser pour optimiser les paratiques d'aération déjà en place.						
<b>Remarques:</b>						





## Elaborer un plan de prévention qualité de l'air intérieur dans les ERP

### Tableau de synthèse de l'auto-diagnostic

OBSERVATIONS	0 Non respect de bonnes pratiques		X respect des bonnes pratiques	
	Gestionnaire	Services techniques	Personnel d'entretien	Responsable d'activités
Présence de nuisibles dans le bâtiment.	SO Sans objets	SO Sans objets		
Apparition de moisissures sur les surfaces.				
Phénomènes de condensation récurrents.				
Signes d'infiltration.				
Fuites d'eau (sanitaire, éviers...).				
Inconfort thermique (température, humidité relative) significatif.				
Défaut(s) entravant la manoeuvrabilité des ouvrants.				
Bruit inhabituel du système mécanique de ventilation ou arrêt du système.				
Encrassement des grilles, entrées d'air, bouches d'extraction.				
Zones d'empoussièrement spécifiques				
Produits spécifiques non rangés dans les locaux qui leur sont dédiés.				
Odeur(s) inhabituelle(s) ressentie(s).				
<b>Remarques:</b>				



# Qualité Air intérieur ERP

- **Choix des produits de construction**

Murs, sols, équipements mobiliers

- **Entretien des locaux**

Suivi et entretien des chaufferies, cuisines

Aération et ventilation programmée

Produits utilisés, matériel utilisé

- **Formation**

Mode opératoire écrit par les ATSEM , Infirmières et personnel entretien , personnel formé notamment en cas de remplacement.

Vers de nouvelles pratiques professionnelles de l'Encadrement et des agents

- **Veille technique**

Gestionnaires des locaux et Acheteurs

- **Toilettes enfant et adulte**

- **Lundi, mardi, jeudi et vendredi :**

- Vider les poubelles et nettoyer avec eau vinaigrée
- Aération
- Balayage
- Nettoyages des faïences, clenches et interrupteur eau vinaigrée
- Nettoyage des lavabos, mitigeur et distributeur papier eau vinaigrée
- Nettoyage des séparateurs des toilettes, faïence et distributeurs à papier eau vinaigrée
- Nettoyage des toilettes chasse d'eau cuvette avec brosette et eau vinaigrée
- Laver avec laveur eau vinaigrée

- **Ateliers :**

- **Lundi, jeudi, vendredi :**

- Vider les poubelles et nettoyage eau vinaigrée
- Balayage
- Nettoyage des lavabos, mitigeurs, distributeur essuie main et distributeur papier toilette et faïence eau vinaigrée
- Nettoyage des interrupteurs et clenches
- Nettoyage des séparateurs des toilettes, faïence eau vinaigrée
- Nettoyage des toilettes chasse d'eau cuvette avec Brossette et eau vinaigrée
- Laver avec laveur eau vinaigrée
- Aération

- **Mardi :** Idem L,J,V

- Nettoyage des tables, chaises et bureau eaux vinaigrée

- **Salle de motricité et toilettes :**

- **Lundi, jeudi et vendredi :**

- Nettoyage des tables, clenches et interrupteurs avec eau vinaigrée
- Vider les poubelles et nettoyer eau vinaigrée
- Balayage avec balai à frange
- Aération
- Nettoyage du lavabo, mitigeur, distributeur essuie main et distributeur papier toilette et faïence eau vinaigrée
- Nettoyage cuvette toilette et Brossette la cuvette
- Nettoyage des interrupteurs et clenches
- Nettoyage des toilettes chasse d'eau cuvette avec Brossette et eau vinaigrée
- Laver avec laveur eau vinaigrée
- Aération

- **Mardi :** Idem L,J,V

- Balayage avec balai à frange en déplaçant les modules

- **Mercredi :**

- Lavage avec auto laveuse
- Aération
- Remise en place



# Qualité Air intérieur ERP

## De nouvelles pratiques pour les différents partenaires :

- Rédaction protocoles de nettoyage intégrant les résultats du diagnostic.
- Substitution des produits ménagers : Vinaigre, Eau ozonée en cours d'expérimentation
- Formation du personnel ( changer les habitudes )
- Intégrer des clauses environnementales et santé dans les appels d'offres ( attention aux labels )
- Une communication vers
  - les enseignants
  - les parents :
  - Le cartable sain et durable
  - <http://www.cartable-sain-durable.fr>



## LES TROUSSES ET CARTABLES pas de fantaisie et l'affaire est dans le sac !

Les cartables et les trousse ?

- Choisissez des modèles résistants et confortables. Un cartable réglable en fonction de la taille de l'utilisateur.

**Le +** Évitez les modèles « fantaisie », très vite démodés !



Le logo Öko-Test est attribué aux produits ayant fait l'objet d'une évaluation du magazine allemand de consommateurs Öko-Test, qui "note" le produit sur l'absence de toxicité et le respect de l'environnement, avec la mention "Bien" ou "Très bien".



1

Le guide d'achat des fournitures

## LE CARTABLE SAIN

...à rentrée à la bonne école !



Les fournitures scolaires sont des produits de consommation courante qui ont un impact sur notre environnement et sur notre santé.



L'Europe soutient le CDA21 et s'engage en Aquitaine avec le FEDER.

Certains contiennent des produits nocifs pour la santé : solvants, métaux lourds et conservateurs... certains peuvent se retrouver dans l'air intérieur des classes.

Pour éviter ces produits indésirables pour la santé et limiter l'impact des fournitures scolaires sur notre environnement, des alternatives faciles et accessibles existent.

Découvrez les réflexes à adopter !



## À VOUS DE JOUER... Adoptez les bons réflexes

- ✓ Vérifier l'état des fournitures de l'année passée pour éviter les achats inutiles.
- ✓ Se référer aux labels.
- ✓ Privilégier les produits simples, robustes, rechargeables et à base de matières recyclées.
- ✓ Limiter les emballages inutiles.
- ✓ Éviter les modèles « fantaisie » parfois peu résistants et très vite démodés.
- ✓ Ne pas succomber à toutes les promotions « alléchantes » !
- ✓ Bien jeter : respecter les consignes de tri.

Plus d'informations sur : [www.moncartablesain.fr](http://www.moncartablesain.fr)  
[ecoditoyens.ademe.fr](http://ecoditoyens.ademe.fr)  
[air-interieur.org](http://air-interieur.org)  
[lesecomatismes.com](http://lesecomatismes.com)  
[mescoursespourlaplanete.com](http://mescoursespourlaplanete.com)  
[hsen.org](http://hsen.org)

2

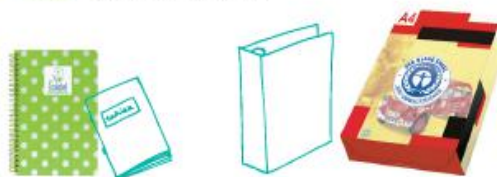


## LES ARTICLES DE PAPETERIE, Broché ou spirale... restez à la page

- Pour les cahiers, privilégiez les modèles brochés ou à spirales (sans colle).



Préférez les protèges-cahier ou protèges-livre en polypropylène (plus mat).



**Soyez économe** : la fabrication d'une feuille de papier A4 (80g/m<sup>2</sup>) nécessite environ 10 Wh, soit l'équivalent de près de 10 minutes d'éclairage avec une ampoule de 60 watt.



Découpez ce volet et glissez-le dans votre portefeuille au moment d'aller faire vos courses !



## LES LABELS À REPÉRER POUR BIEN ACHETER

Pour bien acheter et être sûr des performances des produits, des labels officiels existent sur bon nombre de fournitures scolaires.

Repérez ces logos, c'est s'assurer de bien acheter !

Les labels officiels



Autres labels utiles



3



## LES COLLES Devenez incollable sur les adhésifs

Les colles ?

- Privilégiez-les sans solvant, à base d'eau ou à base végétale, sans OGM ; en bâton plutôt que liquide

Les rouleaux adhésifs ?

- Optez pour les rubans de scotch en polypropylène et à base d'eau (sans solvant).



Préférez le dévidoir robuste en polypropylène.



Les colles peuvent contenir des composants volatiles (solvants...) qui peuvent être inhalés, irriter les yeux ou la peau, ou être allergisants, surtout manipulés par les doigts, voire la bouche d'enfants créatifs !







## LES INSTRUMENTS D'ÉCRITURE

### Des crayons qui ont bonne mine

#### Les crayons ?

- Privilégiez-les en bois, non vernis et certifiés FSC ou PEFC (gestion durable des forêts).

#### Les stylos ?

- Privilégiez les matières recyclées (papier, plastique) ou naturelles (bois FSC ou PEFC non vernis).

**Le +** Optez pour des instruments rechargeables et solides.



Les crayons et stylos sont aussi des instruments « à grignoter ». Attention à leurs revêtements et aux vernis qui peuvent contenir des métaux lourds. Le marquage CE est à privilégier.

5



## LES INSTRUMENTS À DESSIN

### Tirez un trait sur les vernis

#### Les feutres ?

- Choisissez-les à l'eau, lavables, sans odeur et sans parfum.

#### Les surligneurs ?

- Privilégiez des crayons surligneurs secs en bois certifié FSC ou PEFC, sans vernis ou avec une mine à la cire naturelle.

#### Les marqueurs ? (permanents ou pour tableau blanc)

- Retenez ceux à base d'eau, sans odeur et sans toluène ni xylène.



Aujourd'hui, il existe des marqueurs en carton recyclé et rechargeables... Pour prolonger la durée de vie d'un feutre à tableau blanc : le stocker à l'horizontal.

8

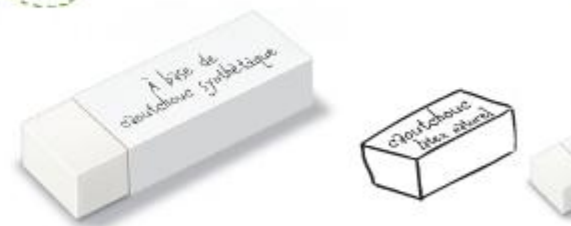


## METTEZ LA GOMME... sur le naturel

#### Les gommes ?

- Choisissez-les en caoutchouc naturel ou synthétique, non parfumée, non teintée et sans PVC (sans phtalate).

**Le +** Évitez les modèles « fantaisie », très vite démodés



6



## LES CORRECTEURS

### Un sans faute... sur l'environnement !

#### Les correcteurs ?

- Achetez-les à base d'eau, sans solvant et sans pictogramme de danger.



Les correcteurs peuvent porter des pictogrammes de danger

9



## LES PEINTURES

### Priorité à l'eau pour ne pas mélanger les pinceaux

#### Les peintures ?

- Privilégiez la norme de jouets EN-71-3 ou EN-71-7 (peinture au doigt) ou CE.

- Privilégiez celles à base d'eau, lavables à l'eau et conditionnées



## LE PETIT MATÉRIEL

### Des matières simples, c'est mieux













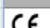



#### Le matériel ?

- Sélectionnez-le robuste (métal, bois, non vernis ...), sans chlore ou en plastique recyclé solide.

**Le +** Évitez les modèles « fantaisie », très vite démodés ou les modèles souples qui peuvent contenir des phtalates !

























































# Les Labels

Logos	Désignation	Elaboration et gestion	Signification	Correspond à une norme	Garanties sur le produit									
					Certification du produit par un organisme tiers et indépendant du fabricant du produit	Tout au long du cycle de vie	Evaluation multi-critères	Environnement	Santé					Qualité
<b>AVEZ LE REFLEXE DES ECOLABELS ?</b>														
	"Marque NF Environnement" <a href="http://www.ecolabels.fr/">http://www.ecolabels.fr/</a>	Pouvoirs publics, associations de normalisation, associations de consommateurs et de protection de l'environnement, industriels	Garantissent à la fois les qualités d'usage des produits et leurs caractéristiques écologiques : le produit est performant et génère moins d'impacts sur l'environnement tout au long de son cycle de vie.	ISO 14 024	●	●	●	●	●	●				
	"Ecolabel Européen" <a href="http://www.ecolabels.fr/">http://www.ecolabels.fr/</a>			ISO 14 024	●	●	●	●	●	●	●			
	"Ecolabel Age Dico" <a href="http://www.age.dico.org/">http://www.age.dico.org/</a>			ISO 14 024	●	●	●	●	●	●	●			
	"Ecolabel Nordic Swan" <a href="http://www.svanen.se/">http://www.svanen.se/</a>			ISO 14 024	●	●	●	●	●	●	●			
<b>REFERENTIELS MATIERES PREMIERES UNIQUEMENT</b>														
	Forest Stewardship Cert	Association Internationale (Organisation Non-Gouvernementale)	Certification de gestion durable des forêts, socialement (éco-systèmes) et économique et social (population autochtones)	NON	●	✗	●	●	✗	✗				
	Program for the Endorsement of Forest Certification schemes (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières)	En France: l'AFDF - Association Française de Certification Forestière	Garantit que le produit est constitué d'au moins 70 % de bois issu de forêts répondant aux critères PEFC: préservation et gestion améliorée des forêts	NON	●	✗	●	●	✗	✗				
	APUR (Association des Producteurs et Utilisateurs de papiers-cartons recyclés)	Association des Producteurs et Utilisateurs de papiers-cartons recyclés	Classification décernée aux producteurs de papier lorsqu'ils intègrent des fibres recyclées dans leurs papiers (3 seuils: 60 %, 80% et 100 %)	NON	✗	✗	✗	●	✗	✗				
	Paper by Nature	Association regroupant des industriels papeteriers (dont fabricants d'articles papier)	Logo apposé sur les produits papeteriers répondant à certains critères environnementaux concernant la gestion forestière, la fabrication du papier et la transformation.	NON	✗	●	●	●	●	✗				
	Orko Tea Standard 100	Association internationale regroupant les instituts de contrôle indépendants du secteur textile	Certification des produits bruts, semi-finis et finis tout au long de la chaîne textile, autour de critères environnementaux et sanitaires.	NON	●	✗	●	●	●	✗				
<b>REFERENTIELS CONCERNANT LA RECYCLABILITE UNIQUEMENT</b>														
	Ameuse ou boucle de Mobbiuz	Utilisé librement par les fabricants	Le produit ou l'emballage sur lequel il apparaît est "recyclable"	ISO 14 021	✗	✗	✗	●	✗	✗				
	Ameuse ou boucle de Mobbiuz avec X			ISO 14 021	Le produit ou l'emballage sur lequel il apparaît est "recyclable" et il contient à x	✗	✗	✗	●	✗	✗			
<b>INFORMATIONS SANITAIRES</b>														
	Bismarck	Flavex Allemande de consommateurs	Notation apposée sur les produits après tests par laboratoires indépendants et analyse par comité scientifique	NON	●	✗	●	●	●	●				
<b>INFORMATIONS REGLEMENTAIRES</b>														
	Marquage CE	Union Européenne	conformité du produit aux exigences essentielles définies dans la ou les directives concernées (l'ensemble de règles générales relatives à la	Réglementaire UE	Déclaration du fabricant	✗	●	✗	●	Directives propres à chaque produit (sécurité,	●			
	Marque NF	AFNOR Certification (avec les centres d'appui et de soutien techniques, scientifiques et laboratoires des différents secteurs)	conformité à des caractéristiques de sécurité, et aptitude à l'emploi et de qualité définies dans le référentiel de certification correspondant	Norme NF propre à chaque produit		●	✗	●	✗	Normes propres à chaque produit (sécurité, aptitude à	●			
<b>LOGOS SANS FONDEMENT ECOLOGIQUE</b>														
	"Le point vert"	Réglementation Européenne	Indique que l'entreprise a payé sa contribution obligatoire aux coûts de valorisation des déchets d'emballage ménagers aux coûts agréés (Eco-emballages et Adelphe)	NON	✗	✗	✗	✗	✗	✗				
	"Tidy Man"	Utilisé librement par les fabricants	Incitation à jeter l'emballage dans une poubelle n'indique pas le tri sélectif.	NON	✗	✗	✗	✗	✗	✗				

Légende	
●	Garanties techniques proposées par le label considéré
✗	Données techniques non garanties par le label considéré
●	Plusieurs critères évalués mais uniquement sur une seule étape du cycle de vie



# Les Labels : à utiliser avec précautions

Logos	Désignation	Elaboration et gestion	Signification	Correspond à une norme	Garanties sur le produit											
					Certification du produit par un organisme tiers et indépendant du fabricant du produit	Tout au long du cycle de vie	Evaluation multi-critères	Environnement	Santé	Qualité						
<b>AYEZ LE REFLEXE DES ECOLABELS !</b>																
	"Marque NF Environnement" <a href="http://www.ecolabels.fr/">http://www.ecolabels.fr/</a>	Pouvoirs publics, associations de normalisation, associations de consommateurs et de protection de l'environnement, industriels	Garantissent à la fois les qualités d'usage des produits et leurs caractéristiques écologiques : le produit est performant et génère moins d'impacts sur l'environnement tout au long de son cycle de vie.	ISO 14 024												
	"Ecolabel Européen" <a href="http://www.ecolabels.fr/">http://www.ecolabels.fr/</a>			ISO 14 024								Garanties techniques proposées par le label considéré				
	"Ecolabel Ange Bleu" <a href="http://www.blauer-engel.de/">http://www.blauer-engel.de/</a>			ISO 14 024								Données techniques non garanties par le label considéré				
	"Ecolabel Nordic Swan" <a href="http://www.svanen.se/">http://www.svanen.se/</a>			ISO 14 024								Plusieurs critères évalués mais uniquement sur une seule étape du cycle de vie				
<b>REFERENTIELS MATIERES PREMIERES UNIQUEMENT</b>																
	Forest Stewardship Cou	Association Internationale (Organisation Non-Gouvernementale)	Certification de gestion durable des forêts: environnement (éco-systèmes) et économique et social (population autochtones)	NON												
	Program for the Endorsement of Forest Certification schemes (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières)	En France: l'AFCF - Association Française de Certification Forestière	Garantit que le produit est constitué d'au moins 70 % de bois issu de forêts répondant aux critères PEFC: préservation et gestion améliorée des forêts	NON												
	APUR (Association des Producteurs et Utilisateurs de papiers-cartons Recyclés)	Association des Producteurs et Utilisateurs de papiers-cartons Recyclés	Classification décernée aux producteurs de papier lorsqu'ils intègrent des fibres recyclées dans leurs papiers ( 3 seuils: 60 %, 80 % et 100 %)	NON												

# En conclusion

- Une expérimentation utile pour tous les participants
- Prise de conscience du caractère global de la démarche
- Un mode de diagnostic transférable vers les autres ERP
- La nécessité de se faire accompagner : Le CPIE partenaire incontournable dans cette action.



Merci de votre attention



Bonne fin de journée

